

Procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 2 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six le deux juillet à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous le préau de Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :	
26.06.2026	
Date d'affichage	
26.06.2026	

Nombre de conseillers :	
En exercice	44
Présents	31
Titulaires	26
Suppléants	5
Pouvoirs	7
 Votants	 38
 Quorum	 23
 Délégations visées et publiées le 20 juillet 2026	
 Procès-verbal publié le	
21.10.2026	

Étaient présents : Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Ann BAUGAS, Michel LAINE, Philippe PESQUEREL, David BOUDET, Guillaume LECOEUR, Magali LONCLE, Laurence MAUREY, Aurélien LESAGE (suppléant de Emily ROMEIN), Guillaume LAMBERTZ (suppléant de Christian CALLEJAS), Pascal LEROY, Jean-Christophe CARON, Philippe PIARD, Aurélie SIMON, Siegfried GLESSMER, Maria MONTERO, Yves LEBOURGEOIS, Angélique LEMIÈRE, Céline VITCHEN, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Pascal GIRARD (suppléant de Patricia LECOMTE), Pascal DELALANDE (suppléant de Didier LEMONNIER), Régis CROTEAU, Alexandra ENAULT, Marie-Pierre JEANNE, Chrystelle MARIE DIT ASSE, Christophe SCHACHER, Yohann BARBIER-NEVEU (suppléant de Damien HAUGUEL) formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Adrien LECERF (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Thomas LEROY (pouvoir à Lydie MAIGRET), Nathaly MONROCQ, Emily ROMEIN, Christian CALLEJAS, Céline FOUREZ (pouvoir à Alexandra ENAULT), Alain PORQUET (pouvoir à Philippe PIARD), Nicolas GENS (pouvoir à Yves LEBOURGEOIS), Fabienne ROYER COCAIN (pouvoir à Maria MONTERO), Patricia LECOMTE, Didier LEMONNIER, Olivier GUILLEMETTE (pouvoir à Régis CROTEAU), Damien HAUGUEL

Absents non-excuses : Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Stéphanie PACCAUD, Cédric GABRIEL, Alexandra LÉPINAY

Secrétaire de séance : Aurélien LESAGE

Les prochaines réunions du Conseil communautaire se tiendront le 27 août 2026 à Ouézy et le 24 septembre 2026 à Frénoville.

🔗 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

N°2026/97 et 98 - Approbation du procès-verbal des Conseils communautaires précédents (28 mai et 4 juin 2026)

M. le Président rappelle qu'il convient d'approuver le procès-verbal du Conseil communautaire de Valès dunes du 28 mai et 4 juin 2026.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

👉 Approuve le procès-verbal de la séance du 28 mai 2026.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité avec deux abstentions :

👉 Approuve le procès-verbal de la séance du 4 juin 2026.

✎ COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS

1. Au Président

Conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT, le Président rend compte au Conseil communautaire des décisions qu'il a prises en vertu des délégations qui lui ont été accordées par l'organe délibérant afin d'assurer la continuité des affaires de la communauté :

Objet	Date de signature	HT	TTC	Tiers
Fourniture décors scénographiques – Tour de Valmeray-circuit historique Millénaire	22/06/2026	15 547,00 €	18 656,40 €	Avenir éco design
Remplacement des joints et réinstallation des jeux du splashpad	26/06/2026	3 017,20 €	3 620,64 €	GUIBAN
8 tablettes pour élus suppléants	01/07/2026	4 230,02 €	5 076,02 €	BIMP

Il s'agit de silhouettes en acier découpées au laser permettant de valoriser le site et de mettre en avant les lieux remarquables du territoire dans le cadre du circuit historique du Millénaire.

2. Au Bureau

Il convient de rendre compte des décisions prises par le Bureau dans le cadre de ses délégations :

Objet	Date de signature	HT	TTC	Tiers
OTRI – Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation de marchés publics de services et fournitures	23/06/2026	38 400,00 €	46 080,00 €	BIOMASSE Normandie/ADMYS Avocats

✎ ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

Présentation de l'offre de services France Travail pro aux maires du territoire Valès dunes

Mme DETCHEVERRY présente l'offre de services de France Travail Pro à destination des maires du territoire (diaporama joint). Elle souligne notamment une augmentation de 0,6 point du taux de chômage sur le territoire au cours de la période observée et présente les principaux indicateurs de l'emploi ainsi que les dispositifs d'accompagnement proposés aux entreprises et aux collectivités.

N°2026/99 – Avenant n°3 au contrat de concession de production et distribution d'énergie calorifique

Monsieur DUGRIPON, Directeur général et Monsieur CLÉREMBEAUX, Responsable Activité Réseaux de Chaleur, de la société Viria, présentent le projet d'avenant en séance (diaporama ci-joint).

Le Président explique qu'il est important de prévoir une chaudière annexe (plus petite, calibrée au bois pour chauffer la piscine). Deux options en étude : Faire du solaire thermique (Voir avec Récréa) ou petite chaudière bois (Viria).

La société Viria, concessionnaire de la Délégation de Service Public de la chaufferie bois, a sollicité la Communauté de communes pour l'établissement d'un avenant n°3 au contrat de concession de production et distribution d'énergie calorifique.

M. Aurélien LESAGE s'interroge sur la possibilité de valoriser sous forme d'électricité la chaleur produite par l'installation. Les représentants de Viria indiquent que cette solution n'est pas envisageable dans les conditions actuelles d'exploitation.

Mme Alexandra ENAULT demande si une extension du réseau de chaleur est envisagée. M. le Président précise qu'une étude a déjà été réalisée par le cabinet BIOMASSE sur cette question et que le coût excessif des travaux est inenvisageable.

Après avis favorable de la Commission de Délégation du service public, réunie le 4 juin 2026, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité avec 5 abstentions :

- D'adapter la mixité contractuelle de la facturation du poste r1 à la réalité de la couverture du réseau en créant un tarif « période été » (01 mai au 31 octobre) et un tarif « période hiver » (01 novembre au 30 avril);
- De revaloriser à la hausse de 2.5 €/kW, la redevance r21, liée au transport de la chaleur, donc au prix de l'électricité et de 4 €/kW, la redevance r22, liée au coût de la main d'œuvre et des fournitures.

N°2026/100 – Modification des tarifs d'entrée dunëo

Conformément aux clauses de la DSP, Récréa propose de revaloriser les tarifs d'entrée à dunëo pour une application au 1er juillet 2026 (proposition tarifaire ci-annexée).

Tarifs en € TTC	2025	2026 (1er septembre)	Evolution tarifaire 2026 vs 2025
Tarifs en € TTC			
Grand Public			
Entrée Aquatique tarif public			
Adulte	7.40 €	7.00 €	-0,40 €
Réduit	6.00 €	6.00 €	0,00 €
Enfant de moins de 3 ans	0.00 €	0.00 €	0,00 €
Pass 4 famille	21.00 €	22.00 €	1,00 €
Entrée groupe, centres de loisirs	5.00 €	5.50 €	0,50 €
Supplément Instant Famille		3.00 €	3,00 €
Carte 10 entrées Adulte	66.00 €		Suppression de la carte
Carte de 10 entrées réduit	53.00 €		Suppression de la carte
Carte 10 entrées famille		60.00 €	Nouveauté 2026
Accompagnant	0.00 €	0.00 €	0,00 €
Entrée Aquatique tarif résident			
Adulte	5.60 €	5.20 €	-0,40 €
Réduit	4.30 €	4.20 €	-0,10 €
Enfant de moins de 3 ans	0.00 €	0.00 €	0,00 €
Pass 4 famille	16.00 €	16.00 €	0,00 €
Entrée groupe, centres de loisirs	4.00 €	4.00 €	0,00 €
Carte 10 entrées Adulte	52.00 €		Suppression de la carte
Carte de 10 entrées réduit	39.00 €		Suppression de la carte
Carte 10 entrées famille		42.00 €	Nouveauté 2026
Entrée Aquatique, Bien-être et Forme tarif public			
1 entrée Liberté	21.00 €	21.00 €	0,00 €
10 entrées Liberté	185.00 €	189.00 €	4,00 €
1 entrée Duo Liberté	38.00 €	40.00 €	2,00 €
1 entrée all-inclusive	25.00 €	25.00 €	0,00 €
Entrée océane parrainage	0.00 €	0.00 €	0,00 €
Supplément Aromathérapie		8.00 €	Nouveauté 2026
Entrée Aquatique, Bien-être et Forme tarif résident			
1 entrée Liberté	18.00 €	18.00 €	0,00 €
10 entrées Liberté	155.00 €	159.00 €	4,00 €
1 entrée Duo Liberté	32.00 €	34.00 €	2,00 €
Entrée Divers tarif public			
Entrée événementielle	13.00 €	15.00 €	2,00 €
Anniversaire	175.00 €	140.00 €	-35,00 €
Enfant supplémentaire - anniversaire	17,50 €	14.00 €	-3,50 €
Caution ou re-création bracelet	7.00 €	7.00 €	0,00 €
Caution ou re-création carte	4,50 €	4,50 €	0,00 €
Entrée Divers tarif résident			
Anniversaire	155.00 €	140.00 €	-15,00 €
Enfant supplémentaire - anniversaire	15,50 €	14.00 €	-1,50 €

Abonnement Adulte tarif public			Evolution tarifaire 2025 vs 2026
Frais d'adhésion à la smiling community	35,00 €	49,00 €	14,00 €
Classic Flexible (mensuel)	29,00 €	29,00 €	0,00 €
Liberté Flexible (mensuel)	47,00 €	47,00 €	0,00 €
Essential Flexible (mensuel)	58,00 €	58,00 €	0,00 €
Excellence Flexible (mensuel)	72,00 €	72,00 €	0,00 €
Option Bien-être Flexible (mensuel)			
Impulséo Flexible (mensuel)		48,00 €	Nouveauté 2026
Classic Flexible (mensuel) - Jeune		20,00 €	Nouveauté 2026
Liberté Flexible (mensuel) - Jeune		30,00 €	Nouveauté 2026
Essential Flexible (mensuel) - Jeune		42,00 €	Nouveauté 2026
Excellence Flexible (mensuel) - Jeune		49,00 €	Nouveauté 2026
Impulséo Flexible (mensuel) - Jeune		39,00 €	Nouveauté 2026
Classic Annuel	310,00 €	319,00 €	9,00 €
Liberté Annuel	535,00 €	517,00 €	-18,00 €
Essential Annuel	655,00 €	655,00 €	0,00 €
Excellence Annuel	830,00 €	830,00 €	0,00 €
Option Bien-être annuel			
Abonnement Adulte tarif résident			
Frais d'adhésion à la smiling community	35,00 €	35,00 €	0,00 €
Classic Flexible (mensuel)	24,00 €	24,00 €	0,00 €
Liberté Flexible (mensuel)	47,00 €	43,00 €	-4,00 €
Classic Annuel	270,00 €	265,00 €	-5,00 €
Abonnement Enfant tarif public			
Ludiboo Flexible (mensuel)	20,00 €	20,00 €	0,00 €
Ludiboo Annuel	225,00 €	225,00 €	0,00 €
Kid's Form Annuel	345,00 €	345,00 €	0,00 €
Abonnement Enfant tarif résident			
Ludiboo Flexible (mensuel)	16,00 €	16,00 €	0,00 €
Ludiboo Annuel	180,00 €	180,00 €	0,00 €
Activités			
Pass-activité Sport-santé tarif public			
1 séance Basic	14,00 €	14,00 €	0,00 €
10 séances Basic	127,00 €	127,00 €	0,00 €
1 séance Premium	18,50 €	19,00 €	0,50 €
10 séances Premium	165,00 €	170,00 €	5,00 €
Pass-activité Natation - Tarif public			
Pass-annuel académie du savoir nager - avec accès illimité	345,00 €	345,00 €	0,00 €
Stage académie du savoir nager - avec accès illimité à l'espace aquatique	85,00 €	85,00 €	0,00 €
Séance bébés nageurs	18,50 €	19,00 €	0,50 €
Séance bébés nageurs / 2 bébés		28,50 €	Nouveauté 2026
10 séances bébés nageurs	165,00 €	169,50 €	4,50 €
Impulséo niveau 1 stage		95,00 €	Nouveauté 2026

Scolaires			Evolution tarifaire 2025 vs 2026
Scolaires Natation - Tarif public			
Primaire avec pédagogie (45 min) : 1 classe par créneau	125,00 €	125,00 €	0,00 €
Primaire avec pédagogie (45 min) : 2 classes par créneau	135,00 €	135,00 €	0,00 €
Secondaire sans pédagogie (1h) : 1 classe par créneau	106,00 €	106,00 €	0,00 €
Secondaire sans pédagogie (1h) : 2 classes par créneau	95,00 €	95,00 €	0,00 €
Scolaires Natation - Tarif résident			
Primaire avec pédagogie (45 min) : 1 classe par créneau	118,00 €	118,00 €	0,00 €
Primaire avec pédagogie (45 min) : 2 classes par créneau	95,00 €	95,00 €	0,00 €
Secondaire sans pédagogie (1h) : 1 classe par créneau	95,00 €	95,00 €	0,00 €
Secondaire sans pédagogie (1h) : 2 classes par créneau	70,00 €	70,00 €	0,00 €
Clubs et Associations			
Clubs et associations Aquatique tarif public			
1 heure ligne d'eau	35,00 €	35,00 €	0,00 €
1 heure bassin sportif	145,00 €	145,00 €	0,00 €
location bassin balnéo	180,00 €	180,00 €	0,00 €
Location plateau cardio 1 heure	142,00 €	142,00 €	0,00 €
Location salle de cours collectif 1 heure	105,00 €	105,00 €	0,00 €
Location espace aquatique à la demie journée	1 065,00 €	1 065,00 €	0,00 €
Location espace wellness à la demie journée	1 300,00 €	1 300,00 €	0,00 €
Location espace aquatique à la journée		2 130,00 €	Nouveauté 2026
Location espace wellness à la journée		2 600,00 €	Nouveauté 2026
Location équipement complet		3 430,00 €	Nouveauté 2026
Intervention MNS 1 H	53,00 €	53,00 €	0,00 €
Clubs et associations Aquatique tarif résident			
1 heure ligne d'eau	30,00 €	30,00 €	0,00 €
1 heure bassin sportif	118,00 €	118,00 €	0,00 €
location bassin balnéo	142,00 €	142,00 €	0,00 €
Location plateau cardio 1 heure	110,00 €	110,00 €	0,00 €
Location salle de cours collectif 1 heure	80,00 €	80,00 €	0,00 €
Location espace aquatique à la demie journée	885,00 €	885,00 €	0,00 €
Location espace wellness à la demie journée	945,00 €	945,00 €	0,00 €
Location espace aquatique à la journée		1 770,00 €	Nouveauté 2026
Location espace wellness à la journée		1 890,00 €	Nouveauté 2026
Location équipement complet		3 660,00 €	Nouveauté 2026
Intervention MNS 1 H	42,00 €	42,00 €	0,00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Accepte les tarifs d'entrée à dunéo (ci-dessus mentionnés) pour une application au 1^{er} juillet 2026 ;
- ↳ Autorise le Président à signer tous documents.

🔗 **FINANCES :**

N°2026/101 Instauration du règlement fiscal et financier

Dans le cadre des obligations réglementaires applicables aux collectivités, il est instauré un règlement fiscal et financier. Ce document de référence a pour vocation de formaliser les règles encadrant la gestion budgétaire, comptable et financière.

Il précise notamment les modalités de préparation, d'exécution et de suivi du budget, ainsi que les procédures internes garantissant la sécurité et la traçabilité des opérations.

Au-delà de son caractère obligatoire, ce règlement constitue un outil structurant permettant de renforcer la transparence, d'harmoniser les pratiques et d'assurer une gestion rigoureuse des deniers publics.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le règlement fiscal et financier annexé à la présente notice.

N°2026/102 Mise en place du remboursement des frais des élus

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, la collectivité met en place un dispositif de remboursement des frais engagés par les élus dans l'exercice de leur mandat. Ce remboursement, qui répond à une obligation d'encadrement des dépenses publiques, concerne notamment les frais de déplacement et de mission, sur présentation de justificatifs et dans le respect des plafonds fixés par les textes. Les modalités de prise en charge sont précisées comme suit :

- Au même titre que les agents, les élus sont encouragés à privilégier l'utilisation des véhicules de service, sous réserve de leur disponibilité ;
- L'usage des transports en commun est également à favoriser ;
- La collectivité privilégie, lorsque cela est possible, la prise en charge directe des frais (réservation ou avance), avant tout remboursement a posteriori ;
- Les déplacements doivent être strictement liés à l'exercice des fonctions électives ;
- Pour les Vice-présidents, tout déplacement devra faire l'objet d'une validation préalable du Président, et s'inscrire dans le cadre des crédits budgétaires ouverts.

Cette mesure garantit à la fois la prise en charge des dépenses inhérentes aux fonctions électives et le respect des principes de transparence et de bonne utilisation des fonds publics.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les modalités de remboursement des frais des élus telles que définies ci-dessus ;
- D'autoriser leur mise en œuvre dans le respect du cadre réglementaire et des crédits inscrits au budget.

N°2026/103 Lancement de deux consultations pour le renouvellement de marchés de transport/traitement de déchets occasionnels et la fourniture de matériels roulants et carburants

Les marchés actuels de transport, traitement et valorisation des déchets occasionnels (déchèterie communautaire) ainsi que ceux relatifs aux camions de collecte et à la fourniture de

carburant arrivent à échéance le 31 décembre 2026. Pour assurer la continuité du service public, maîtriser les coûts et trouver les offres les plus avantageuses, il est proposé de regrouper les besoins et de lancer deux consultations distinctes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité :

- Le lancement d'un marché public de services (7 ans, 2,1 M € HT) pour le transport, traitement et valorisation des déchets occasionnels (6 lots).
- Le lancement d'un accord-cadre (4 ans, 1,59 M € HT) pour la fourniture de camions et de carburants (3 lots).

Critères de sélection : Valeur technique, prix, délais (matériels) et impact environnemental.

Procédure : Appels d'offres ouverts, conformes au Code de la commande publique.

❧ QUESTIONS DIVERSES

Une conférence des Maires aura lieu le 10 septembre à 17h (lieu à déterminer) pour la présentation du diagnostic du projet de territoire ainsi que du pacte fiscal et financier. Aussi, un séminaire des élus se déroulera le 23 septembre 2026 en journée pour travailler collectivement sur le projet de territoire : Quel territoire ? Quelles compétences à l'horizon 2032 ? Un mail vous sera envoyé prochainement sur les modalités des deux événements.

Fréquentation de dunéo / gratuité des 2 jours de canicules (24/25 juin 2026) :

Coût de la compensation : 10 752 € HT soit 12 903.07 € TTC. Elle fera l'objet d'une décision du Président.

Projet du siège : Un diagnostic de pollution a été remis à la SPL SHÉMA. Celui-ci confirme la présence d'une pollution aux hydrocarbures sur le site. Une étude complémentaire doit toutefois être réalisée afin de vérifier la compatibilité du terrain avec un usage de bureaux. Les conclusions sont attendues dans un délai d'environ trois semaines.

Toutes les commissions ont été réunies ces derniers jours. Pour information, une mise à jour des élus dans les commissions sera effectuée en fin d'année après la mise en place concrète des commissions.

Seule la commission « Coopération territoriale » n'a pas été réunie, elle le sera début octobre 2026. Un état des lieux des besoins en matière de mutualisation (fournitures, services et moyens humains) sera réalisé à partir d'un questionnaire adressé à l'ensemble des communes membres, dans les prochaines semaines.

Mme Magali LONCLE évoque une aide d'environ 20 000 € proposée par le SYVEDAC dans le cadre d'actions de réduction des déchets, notamment autour de solutions réemployables. Elle rappelle également les difficultés rencontrées lors du traitement des déchets en raison de bouteilles de gaz ou d'azote jetées dans les ordures ménagères, celles-ci ayant provoqué plusieurs explosions dans les fours de traitement.

Il est rappelé que des cérémonies commémoratives se dérouleront le samedi 18 juillet 2026 à Émiéville, Cagny et Frénouville.

La séance est levée à 21h30.

Le secrétaire de séance
Aurélien LESAGE



Le Président
Philippe PESQUEREL

